



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 30 MAI 2016

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

Sont présents : M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON, M. Jonathan SOREL.

Est empêchée : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e Arrondissement.

Est excusée : Mme Claire MOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jean-Baptiste de FROMENT est arrivé à 18 h 40. Mme Isabelle VUGHT qui avait donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET est arrivée à 18 h 40. M. Jonathan SOREL est arrivé à 18 h 45. Mme Claire GANNET qui avait donné pouvoir à Mme Adeline GUILLEMAIN est arrivée à 19 h 15.

M. Alexis GOVCIYAN explique qu'il a le privilège de commencer cette séance du Conseil d'arrondissement suite à la très belle nouvelle concernant Madame le Maire, Delphine BÜRKLI, avec la naissance de sa fille Astrid.

DÉLIBÉRATION 09.2016.040 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire de Paris.

Mme Sylvie LEYDET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mai 2016.

DÉLIBÉRATION 09.2016.041 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 MAI 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 est approuvé.

DÉLIBÉRATION 09.2016.042 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2016 DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT (CICA).

Le procès-verbal de la séance du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement du 13 avril 2016 est approuvé.

Informations sur la vie du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN note, parmi les faits marquants, la naissance d'Astrid et Mme le Maire Delphine BÜRKLI transmet ses amitiés à l'Assemblée et remercie tous ceux qui lui ont envoyé des messages ou qui l'ont rencontrée. Il annonce également que la Directrice de Cabinet Charlotte DELIRY a également eu un bébé, Judith. Ce sont donc deux filles qui viennent enrichir la grande famille de la Mairie du 9^e.

Le mois de mai pluvieux et les caprices de la météo n'ont pas empêché que se déroule un très bel événement, le Charivari organisé par Adeline GUILLEMAIN. Ce carnaval costumé du Conseil de quartier Pigalle-Martyrs dans le quartier Saint-Georges a été un beau succès et les gens étaient plutôt contents. Le samedi précédent se sont tenus la Broc des Kids et le Salon du livre pour enfants, M. Sylvain MAILLARD et Mme Gypsie BLOCH étaient présents à cette occasion, et M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier toutes les équipes de la Mairie, bien évidemment, le Directeur général des services et l'équipe qui a beaucoup travaillé pour réorganiser tout le dispositif qui était à l'extérieur pour le mettre à l'intérieur ; il souhaite également saluer et remercier le travail exceptionnel de Mme Valentine de BAUDREUIL qui s'est beaucoup démenée pour que les choses se passent bien, dans de bonnes conditions et dans des délais très courts.

Au cours du mois de juin, la Mairie accueillera dans les salons Aguado l'exposition « L'art, c'est la vie », et un nouveau concert du Paris Mozart Orchestra le 5 juin. Le 6 juin, deux rendez-vous importants sont prévus pour deux conférences, l'une, en salle du Conseil sur l'œuvre des femmes pendant la Grande Guerre et l'autre, dans la salle Rossini, organisée par la Maison des entrepreneurs. Le 8 juin sera le jour d'entendre avec plaisir l'harmonie de l'orchestre des gardiens de la paix dans la cour de la Mairie. M. Alexis GOVCIYAN invite chacun à assister à l'ensemble de ces manifestations. À partir du 9 juin, tout au long de l'Euro de football, se tiendra l'exposition « Les maillots des légendes du football » dans les salons Aguado, mise en place au nom de l'exécutif municipal par Adeline GUILLEMAIN.

Le 14 juin, un atelier « Bien vieillir » de 14 heures à 16 heures en salle du Conseil. Le 16, seront remis les permis piétons aux élèves du 9^e Arrondissement, plus de 300 élèves sont concernés pour cette manifestation. La cérémonie célébrant l'appel du 18 juin se tiendra dans la cour de la Mairie comme à l'accoutumée, bien entendu, en présence de Madame le Maire. Hors les murs, se déroulera l'opération « Paris, fais-toi belle » de 10 heures à 12 heures 30 autour du square Montholon, puis le désormais célèbre tournoi des écoles du 9^e les 4 et 5 juin à la piscine Drigny et avenue Trudaine et la fête du quartier Faubourg Montmartre, le 5 juin, un *flyer* a été distribué rue Cadet. La fête du quartier Blanche-Trinité aura lieu le 19 juin place Adolphe Max et celle d'Opéra-Chaussée d'Antin, le 23 juin rue Joubert où tous les habitants sont invités en espérant le retour du soleil.

Enfin, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris, Sylvain MAILLARD accueillera avec Madame le Maire le 22 juin en salle du Conseil une importante conférence sur le bail commercial, ceci dans le cadre des actions de soutien et d'accompagnement des commerçants et des artisans du 9^e arrondissement.

.../...

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITE.

M. Alexis GOVCIYAN, pour ce compte-rendu désormais habituel, souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Préfet de police et ses services d'avoir accepté de donner une interview exclusive au journal municipal Paris Neuf où le Préfet revient sur les évolutions notables du 9^e en matière de sécurité et tous les moyens mis en œuvre par la Préfecture, en partenariat avec le commissariat d'arrondissement et la Mairie. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants, les conditions d'exercice d'activité des commerçants et les conditions d'accueil des visiteurs et des touristes. Il ne veut pas dévoiler ce que le Préfet a répondu, y compris sur les caméras de protection et l'ensemble des actions, mais invite chacun à consulter le prochain numéro de Paris Neuf qui sera disponible à partir du 23 juin.

Il indique aussi qu'il assistera le lendemain matin à la réunion autour du Procureur de la République François MOLINS, où devraient être présentés, entre autres sujets, de nouveaux modes opératoires pour venir en aide aux mineurs installés avec leurs parents sur la voie publique. Ceci fait suite notamment au vœu présenté avec Madame le Maire et qui, ensuite, avait été présenté et discuté au Conseil de Paris. Ce vote était intervenu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. Il y aura sans doute une autre discussion au Conseil de Paris en juillet conformément à l'engagement que Madame la Maire de Paris a pris lors du dernier Conseil. À titre d'information, la réunion concernant la charte éthique pour les établissements de relaxation et de massage avec la Préfecture de Paris, s'est bien déroulée. Monsieur Bruno BERNARD y assistait et le document est au dernier stade de finalisation, il sera bientôt présenté aux professionnels et aux habitants.

Sur le plan de la prévention et de la médiation, une réunion publique organisée avec l'ensemble des acteurs intervenants dans la prise en charge et l'accompagnement des sans-abri a eu lieu le 18 mai dernier. Le compte-rendu ainsi que les différents documents projetés lors de cette réunion seront disponibles prochainement et diffusés notamment via le site Internet de la Mairie.

Enfin, concernant le contrat de sécurité et de prévention du 9^e arrondissement, malgré le changement à la tête de la DPP, de la Direction de la prévention et de la protection pour la circonscription du 9^e, les choses continuent d'avancer, même s'il faut regretter que certains cabinets des partenaires fassent quelque peu traîner les choses alors que 99 % du travail a déjà été validé et réalisé. Il faut espérer que les choses se résoudront rapidement.

Pour terminer, il souhaite, au nom du Conseil et en son nom personnel, saluer les effectifs de police du 9^e arrondissement qui exercent au quotidien leur activité malgré le contexte très difficile. Par exemple, la semaine passée, ils ont appréhendé avec succès un individu suite à un vol par effraction dans une boulangerie de l'arrondissement et ils sont tous les jours au service de la protection des habitants et des commerces.

.../...

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO espère que seront nombreux ceux qui viendront aider à nettoyer dans le cadre de la prochaine opération « Paris, fais-toi belle ! », initiée l'année dernière par la ville de Paris et qui devrait être présentée dans tous les arrondissements. Cette opération se déroulera autour du square Montholon et sur les rues autour du square, rue Mayran, rue Rochambeau et rue Pierre Semard. Les services attendent les participants à partir de 10 heures, jusqu'à midi. Il y aura des petites démonstrations de véhicules de nettoyage pour les enfants et, bien entendu, le Hard Rock Café doit participer à cette opération comme l'année dernière et offrira un apéritif à la fin.

Concernant l'application du plan propreté 2016, deux animations canines ont été organisées au mois de mai, une sur le secteur Moncey et une sur le secteur d'Aumale. Une opération coordonnée de nettoyage approfondi est prévue la semaine suivante sur le quartier Faubourg-Montmartre. Comme cela a été présenté, ce type d'opération devrait évoluer cette année. Une réunion publique dans un hôtel du quartier de la rue de Montyon a été organisée la semaine dernière avec les habitants du quartier et Sylvie LEYDET était présente. Cela a permis d'avoir le retour des habitants sur ce type d'opération pour faire que les gens s'impliquent un peu plus. Notamment l'idée des participants était d'essayer de faire une opération comme « Paris, fais-toi belle ! » plutôt avec les enfants, parce qu'organiser une session d'une petite matinée avec une fermeture de voie et le nettoyage fait par les enfants, ferait qu'ils en parleraient à leurs parents le soir même et que cela pourrait avoir un effet boule de neige plus qu'une opération « Paris, fais-toi belle ! » où l'on espère avoir du monde sans en être certain à l'avance. Il espère organiser cela sur une des prochaines opérations.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL) INTÉRESSANT LE 9^e SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT.

M. Alexis GOVCIYAN passe ensuite à un projet de délibération sans vote. L'information à l'ordre du jour du Conseil général, donc du Conseil de Paris, concerne la 2016 DASES 121G à propos des subventions pour soutenir des actions d'accompagnement à la scolarité. Une association du 9^e bénéficie de ce dispositif à hauteur de 1 500 €, il s'agit de Choron Jeunes qui organise des actions d'aide au devoir et des activités culturelles. Il s'agit donc d'une information sans vote donnée sur les projets de délibération du Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2016.043 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour relater les différents échanges de Madame le Maire pour organiser le budget spécial avec M. Julien BARGETON.

M. Jean-Baptiste de FROMENT annonce que le budget supplémentaire n'appelle pas de très importants commentaires parce que les discussions avec l'adjoint M. Julien BARGETON ont permis d'obtenir l'essentiel de ce qui était demandé, c'est à dire peu, point déjà abordé par Mme le Maire lors de la discussion à propos du compte administratif, preuve d'une gestion exemplaire du budget de l'arrondissement.

.../..

Il souhaiterait faire une petite digression sur un sujet plus parisien, celui du budget de la Ville parce qu'au prochain Conseil de Paris vont être discutés les budgets supplémentaires de chaque arrondissement, mais également le budget supplémentaire global de la ville dans un contexte où des révélations assez inquiétantes ont été faites sur les pratiques comptables de la Maire de Paris. Certains ont pu entendre parler du rapport qui date d'il y a quelques mois mais qui n'a été rendu public que très récemment, produit par la Chambre régionale des comptes et qui révèle, ou plutôt qui confirme ce que l'exécutif dit depuis 2014 sur la dérive de la comptabilité parisienne et sur le fait que les fondamentaux se dégradent, notamment le taux d'autofinancement de la Ville se dégrade. Le recours à la dette progresse dans des proportions tout à fait inquiétantes et qui sont, à son avis, sans comparaison avec ce qu'on peut voir dans d'autres collectivités. Alors, certes, Paris est une ville extrêmement riche et solide et qui, évidemment, était moins endettée pour des raisons objectives que d'autres villes mais elle est en train de rattraper son retard, si l'on peut dire, d'une façon assez effrayante et qui repose notamment sur la décision que M. de FROMENT juge irresponsable d'engager 10 milliards d'euros d'investissement, soit 1,5 milliard d'euros de plus que ce qui avait été réalisé ou, en tout cas annoncé parce que, entre l'annonce et la réalisation, il y a souvent beaucoup d'écart avec ce qui avait été annoncé par le précédent Maire, M. Bertrand DELANOË.

Il ne sera pas plus long sur ce point mais il voudrait attirer l'attention des élus sur ce qui a été notamment souligné par la Chambre régionale des comptes, et plusieurs articles de presse s'en sont fait également l'écho, sur cette pratique qui a consisté à intégrer l'ensemble des loyers, et ce qu'on appelle les « loyers capitalisés », c'est-à-dire tout ce que doivent à la ville les bailleurs sociaux pour les 50 ou 60 années à venir, d'intégrer un paquet de 360 millions d'euros dans la section de fonctionnement de la ville pour équilibrer artificiellement les comptes. On comprend avec ce genre de technique comment on arrive facilement à ne plus avoir le fameux trou de 400 millions d'euros, car 360 millions d'euros représentent pratiquement les fameux 400 millions. C'est un artifice comptable qui est permis par un décret très récemment et très opportunément pris par le Gouvernement et sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Les Parisiens doivent être conscients de ce qui se passe et les élus ne manqueront pas, ici dans le 9^e arrondissement, et ailleurs dans Paris, de relayer et de demander des comptes à la Ville sur ce point.

Il revient ensuite à l'examen du budget supplémentaire. C'est l'occasion d'inscrire en fonctionnement presque 450 000 €, dont un peu plus de 27 000 € sur la dotation d'animation locale et un peu moins de 55 000 € en investissement, ce qui conduit à un budget de fonctionnement d'un montant de 5 807 111 € pour 2016 ce qui signifie une augmentation des crédits ouverts pour l'exercice 2016 d'un peu moins de 4 %. Cela peut paraître beaucoup mais il faut relativiser car il y a une relation comptable liée aux dépenses d'eau, l'exécutif parisien ayant, comme cela avait été dit précédemment, décidé de ne pas procéder aux factures d'eau en 2015 afin de fiabiliser le processus de paiement par la DPA, et donc de reporter la dépense au budget 2016 d'où, effectivement, un abondement des crédits pour absorber les dépenses de fluide. Le principal facteur d'augmentation lors du budget supplémentaire d'ajustement à la hausse des BS est toujours le fameux problème des fluides et des équipements de proximité qui sont systématiquement sous-estimés par la Ville lors des budgets primitifs, même s'il faut espérer que des progrès sont en train d'être accomplis. À ce titre 180 000 € supplémentaires sont budgétés pour permettre la régularisation des factures.

.../...

Pour 2016, le montant des crédits à reporter constaté au compte administratif pour la DGL est de 226 000 €, soit une baisse de 35 % par rapport à 2015, ce qui est la conséquence, comme évoqué à l'instant, de la sous-dotation des fluides en 2015 et d'un meilleur taux d'exécution, ce qui représente pour l'exécutif un sujet de satisfaction. Il existait deux petits enjeux dans la négociation avec la ville, 20 000 € pour les travaux en régie d'entretien des bâtiments municipaux et 20 000 € pour l'entretien des espaces verts qui ont été demandés et obtenus. Sans entrer dans le détail, il rappelle que Madame le Maire n'a pas fait de demande d'abondement au titre des TAM, parce que là encore, la rigueur, l'utilisation modérée et raisonnable qui est faite des véhicules de la ville permet de ne pas avoir à faire de demandes d'abondement contrairement à ce que de nombreuses autres mairies d'arrondissement sont contraintes de faire.

De même, il a été possible de réduire de 11 % la dépense d'affranchissement qui passe de 55 000 à 43 600 €, là aussi la dématérialisation aide à être encore plus vertueux.

Un mot sur la dotation d'animation locale où simplement 27 000 € et quelques sont inscrits en report sur le budget supplémentaire, et 20 000 € reportés sur les travaux d'urgence pour la rénovation des équipements de proximité. Les négociations se sont bien passées, on est toujours sur une trajectoire qui est satisfaisante avec une exécution du budget 2016 qu'elle fait espérer aussi bonne, voire meilleure, que celle de 2015 dans un contexte très difficile, connu de tous.

Mme Pauline VÉRON veut rappeler le contexte budgétaire contraint dans lequel la Ville et les mairies d'arrondissement se trouvent compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la contribution tout à fait normale de la Ville dans la péréquation entre les départements pauvres et les départements riches mais cette péréquation objectivement augmente et donc, effectivement il y a nécessité pour la Ville de Paris de faire des efforts budgétaires notamment sur le fonctionnement. C'est la stratégie qui a été choisie par la Maire de Paris : faire de gros efforts sur le fonctionnement et ne pas couper l'investissement et, au contraire, être ambitieuse en termes d'investissement, comme l'a rappelé M. Jean-Baptiste de FROMENT, 10 milliards d'euros sur la mandature, c'est une façon pour la collectivité parisienne de soutenir l'activité économique dans une période où la crise économique fait que s'il n'y a plus d'investissement privé et plus d'investissement public, on se retrouve face à des difficultés économiques importantes. Or la Ville de Paris a tout à fait la possibilité budgétaire de continuer à mener cet investissement ambitieux à condition de faire attention au fonctionnement et c'est ce que fait la Ville de Paris.

Alors, le rapport de la Chambre régionale de comptes fait le constat de ce choc financier majeur du fait de la baisse des dotations d'Etat et de la hausse de sa contribution au titre de la péréquation et donc souligne également que la dette de la Ville augmente à un rythme voisin de celui de la mandature précédente et que cette dette et ce recours à un emprunt est maîtrisé et par rapport à d'autres collectivités françaises, elle n'est pas du tout à un taux alarmant. Certes, le contexte oblige à y faire recours peut-être un peu plus que sous la mandature précédente mais pas beaucoup plus.

S'agissant de ce qui a été évoqué, le débat aura lieu essentiellement au Conseil de Paris puisqu'il s'agit du budget de la Ville de Paris et non pas du Conseil d'arrondissement. Elle veut dire que concernant notamment les loyers capitalisés évoqués, le budget de la ville est tout à fait légal et il s'agit de recettes réelles qui ont été inscrites et le débat sur le rapport de la Cour des comptes aura lieu mais il n'est pas alarmant pour la Ville de Paris.

.../...

S'agissant du budget supplémentaire pour le budget de la Mairie du 9^e arrondissement, ce budget supplémentaire fait qu'il va y avoir une petite augmentation du budget du 9^e pour 2016, ce qui fait entre 2015 et 2016 une augmentation quasiment de près de 4 %. Elle le signale en référence au débat, la dernière fois, sur la clôture des comptes du budget 2015 de la Mairie du 9^e où la Maire avait beaucoup mis en avant le fait qu'il y avait eu des économies importantes, l'effort d'économie qui est demandé à la Mairie du 9^e est beaucoup moins important en 2016 qu'en 2015.

M. Alexis GOVCIYAN note qu'il faut en exclure les crédits relatifs à l'eau dans les écoles.

Mme Pauline VÉRON rappelle la décision de comptabiliser le coût en eau des écoles maternelles et primaires d'une autre façon et donc de reporter le paiement de l'eau de l'année 2015 sur l'année 2016, ce qui explique principalement l'augmentation. Mais cela était lié au fait de la nouvelle façon de payer les dépenses d'eau dans les écoles. Et puis, cette petite augmentation budgétaire permet, comme l'a évoqué M. Jean-Baptiste de FROMENT, de pouvoir abonder quelques autres choses comme le marché d'entretien des espaces verts, dont elle se félicite car elle pense que c'est une bonne décision. Dans la mandature précédente, un petit marché supplémentaire avait été fait sur Montholon et sur quelques jardinières, ce petit apport supplémentaire budgétaire permettant d'élargir ce marché à l'ensemble des espaces verts. Il y a donc un rattrapage fait à l'occasion du BS pour tenir compte d'un certain nombre de dépenses et remettre le budget 2016 en situation de pouvoir faire face aux demandes. C'était très particulier sur cette question de dépenses d'eau, puisqu'il y avait eu une volonté de faire un report et sur l'électricité et le chauffage. Il est vrai qu'il faut que la ville améliore peut-être sa capacité à anticiper, mais en même temps, cela dépend beaucoup des conditions climatiques. D'un hiver sur l'autre, il n'est pas toujours évident de pouvoir bien calibrer les dépenses de chauffage, notamment dans les centres d'animation.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération car il y a une discussion entre la Mairie du 9^e et son collègue chargé des finances.

Mme Isabelle VUGHT estime très intéressant de discuter du budget dans les arrondissements mais est aussi favorable au fait de discuter de temps en temps sur le budget global de la Ville de Paris, même si cela n'entre pas dans les compétences directes de l'arrondissement. Il est difficile de considérer que celui-ci serait totalement indépendant des orientations prises par la Ville de Paris et trouve normal d'être informé ayant à en subir, ou pas, les conséquences.

À propos de l'intervention de Mme Pauline VÉRON sur la capacité à anticiper, elle pense que pour la dotation de l'État, après les effets de la péréquation déjà programmés, on pouvait déjà anticiper.

Au moment de la réforme de la taxe professionnelle, le fonds de péréquation intercommunale, le FPIC, puis le fonds de péréquation des DMTO, des droits de mutation à titre onéreux pour les départements ont été créés avec des critères et pour ce qui est de la péréquation intercommunale avec un objectif, donc avec un montant déjà fixé en 2011.

.../...

D'autres chocs fiscaux peuvent se produire, sont imaginables, et notamment celui sur les valeurs mobilières, qu'il s'agisse de la taxe foncière pour les professionnels déjà entrée en vigueur et qui aboutit à des basculements d'autres catégories professionnelles. Un jour il y aura peut-être la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation avec la métropole et le grand Paris, ce qui serait un vrai sujet sur les ressources globales de Paris, que ce soit le département ou la commune et Mme Isabelle VUGHT pense qu'il est très important, au niveau des mairies d'arrondissement, d'être bien informé parce que ce sont elles qui devront répondre, ou apporter les éléments d'informations aux personnes qui les interrogeront.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2016 est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) conformément aux états annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2016.044 (DLH 2016-137) - 16-20 RUE DE PETRELLE À PARIS 9^e – REMPLACEMENT DE FENÊTRES – AUTORISATION D'URBANISME.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à déposer une autorisation auprès des services de l'urbanisme nécessaire au remplacement des fenêtres d'un immeuble du 16-20 rue Pétreille qui appartient à la Ville et qui est loué à la société GRDF. Il demande un avis favorable sur le sujet.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016-137.

DÉLIBÉRATION 09.2016.045 (DAC 2016-129)- SUBVENTION DE 10 000 € À L'ASSOCIATION « PHONOPLANÈTE », LA GRANDE AVENTURE DU SON ENREGISTRÉ À PARIS 9^e

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il s'agit d'une délibération pour une subvention de 10 000 € à Phonoplanète que chacun connaît, qui est dans le 9^e arrondissement, boulevard de Rochechouart au numéro 53, un endroit extrêmement intéressant, lieu à la fois d'histoire, de mémoire, de culture et aussi de transmission. Le travail de tous les bénévoles est absolument remarquable et le Phono Muséum ouvert depuis 2014 méritait qu'il y ait une attention toute particulière, malgré quelques attentes non satisfaites pendant plusieurs mois de la part de la Mairie de Paris. C'est un endroit qui vaut la peine d'être soutenu, l'exécutif a beaucoup travaillé avec les responsables de cette association pour, à la fois essayer de comprendre leurs besoins mais également pour engager des actions de médiation puisqu'il y avait quelques soucis avec Paris Habitat en termes de loyer, et des actions pénalisantes pour cette association avaient été engagées, mais les choses semblent se normaliser.

La Mairie de Paris décide donc d'attribuer une subvention de 10 000 € pour 2016, et la Mairie d'arrondissement l'a également fait tout récemment. Celle-ci souhaite que cette subvention de 2016 soit également pérennisée, qu'il y ait une subvention tous les ans et que ce ne soit pas une action unique parce que l'association ne pourrait pas continuer son activité.

.../...

Elle a déjà besoin de beaucoup de soutien et d'accompagnement parce que cette subvention seule ne suffit pas pour organiser l'ensemble des actions, il doit y avoir d'autres méthodes de financement. Elle a fait appel au *crowdfunding* et a réalisé de belles actions auxquelles des élus ont participé.

M. Alexis GOVCIYAN propose de voter bien évidemment la subvention de 10 000 € tout en rappelant qu'elle doit être à la fois pérenne en termes d'annuité, voire augmentée, mais également qu'une attention particulière doit être portée aux actions de cette association.

Mme Pauline VÉRON déclare que cette association lui tient particulièrement à cœur parce que lorsque l'opération de logement social s'est faite boulevard de Rochechouart et qu'un local en rez-de-chaussée était disponible, il a été demandé aussitôt à Paris Habitat la possibilité de faire un bail un peu moins cher que le bail commercial habituel et la possibilité de permettre à cette association de développer son musée du son enregistré. Donc, dès la conception même de l'opération de logement social, est née l'idée d'installer le musée en rez-de-chaussée. C'est vraiment un endroit particulièrement intéressant et assez innovant et il est inédit à Paris de pouvoir proposer cette collection, et de plus dans ce quartier qui a une histoire avec la musique en particulier.

Évidemment, ce n'est pas facile de faire vivre une association comme celle-ci qui démarre, qui doit faire venir plus de monde et il est apparu effectivement que le bail était trop élevé. Des négociations se sont engagées pour essayer de discuter de l'avenir de la dette locative qui s'est accumulée et repartir sur de nouvelles bases avec un bail moindre, un étalement de la dette et avec un nouveau plan de financement qui puisse mixer les différents financements public-privé, *crowdfunding* effectivement comme l'a rappelé M. Alexis GOVCIYAN. La Ville de Paris montre son soutien à travers cette délibération de la direction des affaires culturelles pour aider l'association à passer cette mauvaise passe pour repartir sur d'autres bases. Les discussions sont encore en cours avec Paris Habitat sur l'accord définitif sur la dette locative et pour qu'il y ait signature d'un nouveau bail. En attendant, la Ville voulait montrer son soutien à cette association et lui permettre de repartir, mais évidemment, il faut suivre cela de près et surtout les aider à plus se faire connaître, à travailler avec des circuits de guides touristiques et les aider dans la communication pour que vraiment ce musée puisse vivre mieux par lui-même ; c'est difficile pour les musées privés à Paris, pour d'autres musées privés, et le soutien de la Ville de Paris passe certes par des subventions mais aussi par un accompagnement plus global, donc, bien sûr, son groupe votera cette subvention.

Mme Isabelle VUGHT indique qu'une délibération vient en fin de Conseil sur des subventions sur fonds du Maire et parmi ces subventions il y a une subvention à l'association Phonoplanète d'un montant de 1500 €, certes inférieur à celui de la Ville de Paris mais rapporté au montant des fonds du Maire, elle affirme qu'il s'agit d'un vrai soutien et un soutien solide à ce musée. Il faut rappeler aussi le rôle déterminant du financement participatif car cette campagne de financement participatif a permis de faire une grande action de communication. Toute la presse en a parlé, ainsi que les radios, les télévisions, et des célébrités du jazz venant des États-Unis sont venues apporter leur soutien. Cela a été très important, il faut capitaliser dessus car il apparaît que parfois le financement participatif et les citoyens agissent plus vite que certaines administrations.

.../...

M. Alexis GOVCIYAN se réjouit de ce qui se passe actuellement. Il a fallu être dans l'action, notamment pour la médiation parce que les choses étaient bloquées du côté de la Mairie de Paris, ou en tous les cas, de certaines directions et cette association se trouvait dans de grandes difficultés avec des problèmes importants. Ses membres se sont pris par la main pour le financement participatif et ont collecté une somme de 30 000 €, très belle somme pour ce genre d'initiative. Ils peuvent recommencer à condition que la Mairie de Paris soit en situation d'accompagnement et d'attention mais de manière permanente. Il fallait remettre les choses dans le bon angle, dans le bon ordre, ce qui a été fait. La médiation initiée par la Mairie du 9^e avec Paris Habitat, car là aussi les choses étaient bloquées, a permis d'engager de nouvelles discussions. Le loyer qui peut-être était intéressant, l'était beaucoup moins pour une association qui agit au niveau de la culture. Ces 10 000 €, avec le vote que la Mairie du 9^e va attribuer sur les fonds du Maire et le travail qui va être poursuivi seront quelque chose d'important pour cette association. M. Alexis GOVCIYAN remercie les élus pour leurs différentes interventions.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-129.

DÉLIBÉRATION 09.2016.046 (DJS 2016-195) - MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS ET AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CENTRES D'ANIMATION DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteur : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que la présente délibération a pour objet la modification des tarifs applicables aux usagers et les avenants au contrat de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris. Le premier point du projet de délibération porte sur le déploiement de la marque « Paris anime » à travers la modification des noms des différents centres impliquant une grande campagne de communication pour la mise en place de la nouvelle charte graphique. Un tel projet risque d'engendrer des coûts importants, l'exécutif souhaiterait donc connaître le coût de l'opération et a formulé une question écrite pour cela. Si l'assouplissement des règles applicables concernant les horaires d'ouverture des centres d'animation semble aller dans le bon sens en apportant plus de flexibilité à ces derniers, la création d'une catégorie tarifaire intitulée « Atelier musique semi collectif » pour les groupes de trois à cinq personnes marque la disparition définitive des cours individuels de musique. L'exposé des motifs de cette délibération évoque la création de nouveaux formats de cours de musique individualisés en petits groupes. Cela semble être un non-sens total, il est impossible de donner des cours individualisés en groupe et c'est pour cela que l'exécutif avait demandé une concertation réelle avec tous les acteurs impliqués.

Pour cela, un vœu que Mme Claire GANNET présentera tout à l'heure a été formulé. Un article lu dans *Le Parisien* annonce que ce serait finalement en 2017 mais plusieurs questions se posent : est-ce que cette délibération est maintenue ? Est-ce que cela va concerner les centres d'animation dont le marché est renouvelé cette année ? Qu'entend-on par une « nouvelle concertation » puisque dans l'article du *Parisien*, il est quand même question d'arriver à terme à des cours semi collectifs de trois à cinq élèves, est-ce qu'il y aura une concertation ou est-ce que cela est déjà acté, est-ce juste pour repousser d'un an compte tenu des difficultés actuelles ? Voilà autant de questions.

.../...

Pour conclure sur ce sujet, Mme Adeline GUILLEMAIN souligne que la création de nouveaux emplois d'animateurs et d'informateurs jeunesse pour renforcer les conditions d'accueil des jeunes est certes souhaitable, mais ne va pas de pair avec la suppression des postes de professeurs de musique, comme cela paraît être le cas pour la rentrée dans plusieurs centres d'animation, notamment dans le 12^e arrondissement. Elle laisse la parole à Mme Claire GANNET qui va présenter en détail le vœu proposé par rapport à cette délibération.

VŒU 09.2016.047 RATTACHÉ (DJS 2016-195) - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF AU MAINTIEN DES COURS INDIVIDUELS DE MUSIQUE DANS LES CENTRES D'ANIMATION DE PARIS.

Mme Claire GANNET expose que Mme Delphine BÜRKLI et l'exécutif du 9^e arrondissement formulent aujourd'hui et à nouveau un vœu relatif au maintien des cours individuels de musique dans les centres d'animation. La politique ne se fait pas par voie de presse interposée, les annonces du *Parisien* sont peut-être en partie rassurantes mais c'est ici qu'il convient de discuter et pas nécessairement dans la presse régionale ou nationale. À travers la délibération que Mme Adeline GUILLEMAIN vient de rapporter, la Ville de Paris met très clairement en place une suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation. L'exécutif souhaite aujourd'hui faire part de son opposition totale à cette réforme, comme lors du vote de son dernier vœu à ce sujet, déjà en Conseil d'arrondissement le 1^{er} février 2016. La réforme des cours de musique dans les centres d'animation provoque, il est bon de le rappeler, de nombreuses inquiétudes. En premier lieu, ce sont les professeurs de musique eux-mêmes qui se sont réunis à la Mairie du 9^e il y a encore quelques jours, pour exprimer leur vif mécontentement, ils étaient presque une centaine, dans la salle Rossini. Alors que la Mairie de Paris leur avait expliqué que leurs cours collectifs comprenaient trois enfants par cours, ils ont appris a posteriori qu'il s'agissait en fait de trois élèves minimum et cela pourrait aller jusqu'à cinq élèves.

Un cours de musique à cinq élèves, chacun le sait, ne permet pas un enseignement individualisé. Pourtant, il est un fait que l'apprentissage d'un instrument passe obligatoirement par un enseignement sur mesure, personnalisé et adapté à chaque élève, et les élus ne sont pas du tout opposés à la notion de cours collectif mais elle doit venir en additionnel de cours individuel. Pour créer un orchestre, il faut d'abord jouer du violon, de la clarinette, du trombone, etc., on parle des familles à vent ou à corde. Pour cela, les concertations doivent reprendre afin de garantir la survie d'un enseignement musical de qualité, il va sans dire que le faible nombre de places en conservatoire rend les cours de musique dans les centres d'animation indispensables et que leur qualité ne peut relever d'enjeu comptable et financier. Par ailleurs, la suppression des cours individuels entraînera, pour être positif un conditionnel est justifié, entraînerait le licenciement d'un certain nombre de professeurs salariés, ce que l'exécutif ne peut bien sûr tolérer, connaissant leur investissement et le rôle-clé qu'ils jouent auprès des usagers.

Enfin, les locaux des centres d'animation ne sont aujourd'hui pas adaptés au niveau acoustique pour accueillir des cours collectifs de musique. Comme chacun le sait, ces centres sont des lieux où l'on pratique de multiples activités sportives et artistiques. Il est par conséquent primordial que leur cohabitation ne soit pas mise à mal par un niveau sonore trop élevé.

.../...

C'est pour ces différentes raisons que Mme Claire GANNET invite ses collègues à soutenir ce vœu, exigeant de la Ville de Paris une concertation globale réunissant réellement l'ensemble des acteurs liés à cette réforme, les élèves, les professeurs, les élus, et si l'on doit ajouter une notion, il faut mentionner le report de la réforme annoncé de manière encore officieuse. Cependant, est-ce que cela vaut bien pour l'intégralité des centres des loisirs et qu'en serait-il pour le 9^e qui concerne directement le Conseil ?

M. Alexis GOVCIYAN remercie Mme Claire GANNET. En effet, ces professeurs très mobilisés se sentent injustement menacés et estiment important que cette menace soit dissipée parce que leur rôle est très important. Il invite Mme Pauline VÉRON à s'exprimer dans la salle du Conseil de la Mairie du 9^e, car après son intervention dans *Le Parisien*, elle sera écoutée avec intérêt.

Mme Pauline VÉRON remercie Monsieur le Premier Adjoint. Effectivement, elle a lancé à partir de décembre 2014 une grande réflexion sur les centres d'animation et les espaces jeunes, antenne jeunes de Paris, pour réfléchir sur le contenu de l'offre en direction des jeunes et, plus généralement, de l'offre d'éducation populaire dans les centres d'animation, ce qui n'avait pas été fait depuis 15 ans, c'est-à-dire qu'on n'avait pas regardé vraiment ce qui était proposé dans les centres d'animation pour avoir une réflexion globale. Or il y avait eu des propositions d'évolution évidemment au cours des dernières mandatures mais là c'était la première fois que vraiment on se disait « Faisons un état des lieux et regardons notamment dans les différents marchés DSP que nous avons avec 11 associations gestionnaires pour 51 centres d'animation à Paris, si je parle de la partie centre d'animation, et essayons de voir comment est-ce qu'on pourrait attirer plus de monde dans les centres d'animation et notamment les adolescents ». Parce qu'on se rend compte qu'aujourd'hui si certes 55 % des 200 000 usagers des centres d'animation ont moins de 18 ans, ce sont beaucoup des enfants et qu'à partir du collège, il y a beaucoup moins de jeunes dans ces centres d'animation, puis après on retrouve les adultes. C'est la vocation de ces centres d'animation d'être des lieux intergénérationnels.

Il y a eu beaucoup de réunions de concertation, il y a eu des rencontres avec, évidemment, les associations spécialisées, avec les gestionnaires, avec les élus d'arrondissement, avec aussi des professeurs de ces centres et il est ressorti de cette concertation plusieurs propositions d'évolution du cahier des charges des centres d'animation.

Premier objectif, essayer d'assouplir pour pouvoir accueillir plus de monde et pouvoir mieux adapter l'offre de loisir dans les centres d'animation à la demande des Parisiens. C'est pour cela qu'a été assoupli le cahier des charges. Avant les gestionnaires devaient mettre en œuvre 7 activités parmi 9. On a levé cette contrainte afin de permettre plus d'innovation et des activités peut-être plus nouvelles par rapport à des activités plus traditionnelles qui doivent aussi trouver leur place. Elle pense, par exemple, au cirque comme cela a été fait dans les nouveaux centres d'animation ouverts dans le 20^e, ou la vidéo, le numérique.

Donc, la première chose contenue dans cette délibération qui est proposée là, est en fait de valider des avenants aux marchés, aux délégations de service public.

.../...

Deuxième chose aujourd'hui, les centres d'animation ne pouvaient ouvrir que 64 heures par semaine ce qui limitait les capacités d'accueil sur des activités et les gestionnaires devaient faire des choix entre plutôt fermer le matin pour pouvoir ouvrir un peu tard le soir mais en même temps, il y a des seniors qui sont intéressés pour avoir des activités dans la matinée, c'était un peu dommage. Il a été décidé d'accorder plus de liberté aux gestionnaires et donc de pouvoir ouvrir sans limitation d'heure, six jours sur sept, les centres d'animation.

Troisième évolution, le fait de donner une nouvelle identité visuelle à ces centres, de les appeler « Paris anime » pour que les Parisiens aient conscience que c'est une offre globale sur Paris, que certes on peut aller dans un centre d'animation à côté de chez soi mais que cela fait partie d'un ensemble et qu'on peut aussi évidemment aller dans le centre d'animation à l'heure du déjeuner à côté de son travail, ou en sortant de son travail et qu'on peut regarder l'offre globale de la Ville dans ses 51 centres d'animation.

Autre chose contenue dans cette délibération, la création de 13 postes d'animateurs jeunesse ou d'informateurs jeunesse dans un certain nombre de centres d'animation parce qu'il n'y en avait pas encore dans tous les centres d'animation, il y en a déjà dans certains centres, par exemple dans le 9^e, mais cela n'existait pas dans tous les centres. On s'est rendu compte que faire un accueil informel des jeunes dans les centres d'animation, dans des espaces jeunes, sur des activités non payantes, permettait de faire revenir un public adolescent qui, ensuite, lui permet de connaître les activités du centre d'animation et de basculer vers les activités, sachant qu'avec les coefficients familiaux, il y a des activités qui sont proposées à des prix très abordables, ce qui n'est pas toujours su de la part de ces jeunes.

Cela est un autre point de cette délibération. Dans la concertation menée pendant plusieurs mois, est apparue aussi la question des cours particuliers de musique dans les centres d'animation et le fait que dans un certain nombre d'arrondissements et notamment de la part de certains gestionnaires, une évolution était à l'œuvre depuis quelques années à Paris, une évolution tendant à basculer les cours particuliers vers des cours à 3 ou 4 élèves en application de la pédagogie par petits groupes qui existe depuis longtemps dans différentes villes de France et dans différents arrondissements.

Il s'agit d'aller vers la généralisation de ces cours à trois, maximum cinq élèves, pour permettre à plus de personnes de pouvoir accéder au cours puisqu'une salle de cours qui est pour un seul élève permet à moins d'élèves de pouvoir bénéficier des cours de musique. Cela permet aussi de bénéficier de cette pédagogie car un certain nombre d'inspecteurs d'enseignement musical disent qu'on se rend compte qu'il y a moins d'abandon dans l'apprentissage de l'instrument parce qu'un enfant face à son professeur peut parfois trouver cela plus difficile alors qu'avec un effet de petit groupe, il existe une capacité à s'entraider et à être ensemble, ce qui est aussi le fondement de l'éducation populaire. C'est-à-dire que les centres d'animation qui sont des sortes de MJC sont aussi des lieux qui ont vocation à ce qu'on vienne pour faire des choses avec les autres, ce qu'on ne retrouve pas dans les cours particuliers.

.../...

Il y a déjà, des cours d'apprentissage des instruments de musique dans Paris qui se font à trois ou quatre élèves, cela existe, il y a plusieurs centaines d'élèves et les résultats sont plutôt intéressants et encourageants et donc, on souhaite que cela se mette en place. Comme Mme Pauline VÉRON l'avait annoncé à la réunion du 5 avril avec les élus d'arrondissement, à laquelle Mme Claire GANNET était présente et avait rappelé son opposition à cette réforme, et pas du tout dans *Le Parisien* d'aujourd'hui, la réforme serait mise en œuvre à partir de septembre 2017 et non pas en septembre 2016.

Ce n'est pas du tout quelque chose qui vient d'être décidé pour justement permettre au cours de l'année scolaire prochaine, et donc pour l'inscription à un centre d'animation 2016-2017 d'avoir des réunions dans chaque arrondissement avec les usagers, avec les professeurs, avec les gestionnaires, avec les élus, avec le conservatoire de musique pour réfléchir arrondissement par arrondissement à l'offre d'enseignement musical dans l'arrondissement, les complémentarités à l'exemple de la convention qui a été signée entre le centre d'animation et le conservatoire, pour regarder instrument par instrument, en fonction de ce qui existe déjà dans l'arrondissement et de la configuration des locaux. C'est le vœu de l'exécutif qui a été adopté au Conseil de Paris du mois de février dans lequel elle s'engageait à ce qu'il y ait une concertation en fonction des locaux, en fonction des instruments, et donc, en fonction de l'offre sur un territoire et de l'offre d'arrondissement. C'est pour répondre à ce vœu qu'elle avait proposé elle-même au Conseil de Paris, et qui l'a décidé, que cette évolution ne se mettrait en œuvre qu'à partir de septembre 2017. C'est pourquoi dans la délibération sur les tarifs il y a certes la création d'un nouveau tarif pour les cours de trois à cinq, puisqu'il y a déjà des cours qui existent mais on modifie un petit peu les tarifs des cours qui existent en petits groupes, et, dans la délibération qui est soumise aujourd'hui, le maintien du tarif du cours particulier puisqu'il y aura encore des cours particuliers l'année prochaine dans les centres d'animation à Paris.

La délibération prévoit bien le maintien de ce tarif. Donc, aujourd'hui s'opposer à cette délibération, c'est s'opposer à la création de postes dans les centres d'animation, s'opposer au fait qu'on assouplisse le cahier des charges pour permettre plus d'activité dans les centres d'animation. De toute façon, la concertation a lieu sur les cours de musique avec une réflexion qu'elle souhaite globale sur la filière musicale dans les centres d'animation, parce que ce qui est ressorti de la concertation, c'est qu'il y a beaucoup de cours d'apprentissage qu'il faut évidemment maintenir et faire évoluer avec cette nouvelle pédagogie qui doit s'étendre dans Paris. Il s'agit de pouvoir, une fois qu'on maîtrise son instrument, partager des moments de musique avec les autres. Ce n'est pas facile de jouer de la musique dans les appartements à Paris, donc les centres d'animation sont là pour pouvoir se retrouver à plusieurs, jouer soit du même instrument, soit sous forme d'un orchestre. Voilà la réflexion qui est posée sur la question des cours de musique et c'est pourquoi son groupe votera évidemment cette délibération et ne votera pas le vœu proposé par l'exécutif du 9^e.

M. Alexis GOVCIYAN note des propos de Mme Pauline VÉRON que la concertation va commencer aujourd'hui, et il faudrait déjà voter une délibération sur un travail qui doit s'engager. Donc, la discussion s'ouvre.

.../...

M. Sylvain MAILLARD entend les explications de Mme Pauline VÉRON. Comme cela a été dit, il y a deux conseils sur le principe, il trouve plutôt bien une explication de vote, il trouve plutôt bien qu'elle révise au bout d'une quinzaine d'années les différents modèles applicables. De toute façon, revoir l'intégralité de l'offre est toujours une bonne chose. Une optimisation et beaucoup de points qu'elle a évoqués vont, pense-t-il, dans le bon sens. Il y a un point particulier, celui des cours individuels qui est un vrai blocage. Il s'interroge, et s'est interrogé en public la dernière fois sur le fait que, n'étant pas du tout un spécialiste de l'enseignement musical, quand les professionnels, l'ensemble des professionnels, et en tout cas une majorité de professionnels se posent des questions, s'interrogent, il est vrai qu'il faut les écouter. Ils expliquent qu'il est important de maintenir les cours individuels pour une excellence, pour un vrai travail, c'est vrai que c'est compliqué d'apprendre un instrument.

M. Sylvain MAILLARD se pose une vraie question sur la finalité de la réforme qui peut être expliquée évidemment par le fait de mettre plus de monde dans les centres d'animation, ce qui s'entend, mais l'essentiel est quand même l'objectif où on veut emmener les élèves. Peut-être parfois faut-il en emmener un petit peu moins mais emmener plus fort plutôt que de vouloir faire une éducation comme dit Mme Pauline VÉRON « populaire » qui pourrait rester à un niveau moyen. Il s'interroge aussi sur la réforme du conservatoire qui doit avoir lieu, qui n'est pas encore entérinée pour ce qu'il en sait. Il s'interroge parce que finalement, est-ce que cette réforme annoncée des centres de loisirs, en tout cas sur ces questions de l'enseignement individuel ne va pas encore plus creuser l'écart entre l'offre du conservatoire déjà plus élitiste, en tout cas perçue comme plus élitiste, et le centre d'animation. C'est une vraie question qu'il se pose car tout le monde connaît le manque d'enseignements musicaux dans l'arrondissement et dans tout Paris et cet agrandissement, ce fossé qui se creuse entre les deux grandes organisations d'apprentissage pose vraiment question.

M. Jean-Baptiste de FROMENT approuve ce qui a été excellemment dit par ses collègues Claire GANNET et Adeline GUILLEMAIN et évidemment par Sylvain MAILLARD à l'instant. Il croit à l'idée qu'il faille une refonte des centres d'animation et se déclare favorable à un certain nombre de principes sur lesquels a été engagée cette refonte. Il n'y a pas de problème, simplement, il comprend que Mme Pauline VÉRON n'a pas renoncé, même avec l'idée de reporter en essayant de concerter un peu mais, enfin, il y a un vrai projet pour ce changement culturel qui consisterait à supprimer tous ces cours individuels. Pour ce motif principalement, il ne peut pas voter une délibération qui, d'une certaine façon, donnerait un signal d'adhésion à ce qui reste une perspective, même si grâce à la mobilisation des élus, à la mobilisation des professeurs des centres d'animation, elle a commencé à reculer, ce qui est une première victoire.

Mme Claire GANNET, pour conclure explique qu'elle a regardé à nouveau ses notes. Lors de la réunion de l'hôtel de ville, Mme Pauline VÉRON a bien dit que tous les centres renouvelés cette année feraient l'objet de cette réforme, donc dès 2016. De toute façon, l'opposition de l'exécutif à la suppression définitive des cours individuels que ce soit en 2017 reste la même. Il faut rappeler qu'il n'y a pas assez de places dans les conservatoires, une demande exprimée sur deux n'est pas satisfaite et ceux qui s'autocensurent n'y vont pas.

.../...

On peut imaginer que c'est peut-être une sur trois, une sur quatre demandes qui est satisfaisante. Beaucoup de personnes n'ont pas les moyens d'avoir des cours privés et de ce fait, les centres de loisirs, les centres d'animation restent vraiment une voie qu'il faut privilégier, même s'ils sont appelés « Paris anime », il n'y a aucun problème avec la sémantique choisie. On peut tout à fait avoir des cours collectifs mais ils doivent être en additionnel des cours individuels.

Un avis défavorable est émis, par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DJS 2016-195.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Est adopté par 10 voix pour, et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

« Considérant que l'offre parisienne en matière d'éducation musicale est aujourd'hui assurée à la fois par les Conservatoires, les centres d'animation de la Ville et les écoles privées ;

Considérant que le volume de places disponibles pour les enfants parisiens au sein des Conservatoires est beaucoup trop faible au regard de la demande (plus de 7 000 inscriptions en ligne et moins de 3 500 enfants tirés au sort au printemps dernier, soit la moitié des demandes exprimées non satisfaites) ;

Considérant que la Ville de Paris a pour projet de supprimer le niveau de CP au Conservatoire, rendant plus difficile la possibilité de suivre des cours individuels de musique pour ces jeunes élèves ;

Considérant que les élèves n'ayant pas eu de place au conservatoire ont actuellement la possibilité de suivre des cours individuels de musique dans les centres d'animation et que certaines familles n'ont pas les moyens financiers d'inscrire leurs enfants dans des cours privés;

Considérant que la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation en faveur de cours collectifs de 3 élèves minimum ne permettrait en aucun cas de dispenser un enseignement de qualité, la pratique d'un instrument passant nécessairement par la prise de cours individuels ;

Considérant que la concertation avec les acteurs concernés promise par la Ville de Paris n'a pas eu lieu, comme en témoigne la pétition adressée à la Maire de Paris par le Collectif des centres d'animation de Paris pour s'opposer à la suppression des cours individuels,

Considérant que les locaux des centres d'animation ne sont aujourd'hui pas adaptés au niveau acoustique nécessaire pour accueillir des cours collectifs de musique ;

Considérant que la suppression des cours individuels de musique entraînera le licenciement d'un certain nombre de professeurs salariés;

.../...

Considérant que les décisions qui concernent l'éducation artistique ne peuvent ni ne doivent relever d'enjeux strictement comptables et financiers, ceci dans l'espoir de récupérer des places qui manquent tant, et dans une optique qui relèverait alors uniquement et cyniquement d'affichage quantitatif;

Considérant que toutes les décisions prises dans les faits n'ouvrent absolument pas l'enseignement de la musique au plus grand nombre pour demain mais font pâtir les enseignements actuels avec des changements brutaux et idéologiques, que l'ensemble du corps professoral et les familles condamnent aujourd'hui unanimement ;

Considérant que l'exécutif de la Mairie de Paris a émis le vœu que la réforme « prenne en compte, en partant des résultats de la concertation et au cas par cas, la spécificité des locaux des centres et des instruments enseignés », et que ce vœu n'a pas été mis en œuvre.

Considérant le vœu émis par le Conseil du neuvième arrondissement le 1er février 2016.

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Revienne sur sa décision de supprimer les heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation;

- Propose une concertation globale, réunissant réellement l'ensemble des acteurs liés à cette réforme, avec pour objectif de maintenir un enseignement musical de qualité »

DÉLIBÉRATION - 09.2016.048 (DJS 2016-9) - SUBVENTIONS DE 11 900 € À 9 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES À PARIS 9^e.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que le projet de délibération concerne les subventions à 9 associations sportives locales, dont 8 d'entre elles sont des associations sportives d'établissements scolaires. Elle constate une baisse générale des subventions accordées en 2016. En 2015 on avait, pour ces 9 associations, 14 350 €, on est à 11 900 €. Il y a une tension budgétaire mais elle déplore que les économies se fassent sur le sport et notamment le sport scolaire quand on sait que Paris est quand même une ville où, comparée à la province ou ce qui se fait en région, on observe un décrochage au niveau du sport. Quand on est au lycée, il est quand même très difficile de faire du sport et de pratiquer une activité sportive. Considérant le travail fait par les associations sportives de lycées pour organiser des déplacements, pour aider les jeunes à faire de la compétition et à poursuivre une activité sportive, elle trouve cela assez déplorable, mais son groupe va voter pour cette délibération malgré la baisse.

Elle ajoute que cela concerne également la délibération suivante et que, en tant que Mairie d'arrondissement, elle est en contact permanent avec les associations qui sont bien sûr informées de cette baisse. Les élus ont essayé, alors que l'on entend souvent le mot « concertation » depuis le début de la séance, de discuter pour les défendre et défendre leurs subventions. Ils n'ont pas été entendus par le cabinet de M. Jean-François MARTINS qui n'a même pas daigné prendre en considération leurs arguments, notamment en ce qui concerne les trois grosses associations sportives concernées par la délibération suivante mais également concernant ces associations scolaires.

Mme Pauline VÉRON admet que l'on ne peut pas se réjouir de la baisse de subventions parce qu'on aimerait pouvoir continuer dans la situation financière d'avant. En même temps, M. Jean-François MARTINS a veillé à ce que les baisses de subventions se portent sur les associations qui avaient des trésoreries suffisantes et assez conséquentes pour pouvoir faire face dans de bonnes conditions à leurs dépenses. Il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas vu leurs subventions baisser parce qu'elles n'avaient pas la trésorerie suffisante pour faire face, et c'est bien celles sur lesquelles il y avait de bonnes trésoreries qu'il y a eu ces baisses de subventions, donc, elle pense qu'un point sera fait l'année prochaine sur leur situation et en fonction de leur situation et de l'état de leur trésorerie, les subventions seront ajustées.

M. Alexis GOVCIYAN constate que celles qui gèrent bien leur trésorerie sont pénalisées, c'est un point intéressant.

Mme Gypsie BLOCH souhaite aller dans le sens de ce que vient de dire Mme Adeline GUILLEMAIN sur l'importance des associations sportives dans les collèges et dans les lycées. La semaine dernière, elle est allée à l'hôtel de ville pour la cérémonie de récompense des élèves méritants, donc les collégiens qui se sont différenciés dans leurs résultats, leurs comportements, etc., et qui en sont récompensés. En introduction à cette cérémonie, il y avait un spectacle donné par des collégiens pour leurs camarades, des collégiens qui font partie des associations sportives, justement de ces collèges, avec des disciplines qu'on a pu découvrir et qui sont assez différentes du volley-ball, du tennis de table ou du tir à l'arc. Elle veut profiter de cette occasion pour préciser que, s'agissant de ces associations sportives pour les collégiens et les lycées, il est vraiment important de leur donner accès à des activités qui sont souvent d'excellence puisque beaucoup d'équipes font des compétitions et rapportent des prix. Elles sont importantes aussi dans le 9^e arrondissement et on a aussi besoin dans notre arrondissement des subventions pour aider ces associations et pas seulement les arrondissements dits avec des enfants plus défavorisés socialement, mais elle pense que les élèves de tous les arrondissements, collèges et lycées, ont aussi besoin de pouvoir participer, de faire du sport dans ces conditions-là et d'avoir accès à toutes ces valeurs dispensées par ces disciplines et par les professeurs. Souvent ce sont des professeurs des collèges et lycées qui s'investissent, c'est vraiment difficile pour eux parce qu'en plus cela mobilise beaucoup d'énergie. Il est vraiment important de les encourager.

M. Jean-Baptiste de FROMENT remarque que l'idée qu'il faudrait pénaliser ceux qui ont une bonne comptabilité, c'est un petit peu ce qui a été fait pour les universités l'année dernière où l'on a pris dans le fonds de roulement des universités qui géraient bien pour renflouer les universités moins performantes.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DJS 2016-9.

DÉLIBÉRATION 09.2016.049 (DJS 2016-59) - SUBVENTIONS DE 90 000 € ET CONVENTIONS AVEC 3 ASSOCIATIONS SPORTIVES DE PARIS 9^e.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que le sujet est le même mais concerne trois grosses associations sportives du 9^e bien connues, le Sporting Club du 9^e, le Boxing Athletic Club et le Club d'escrime de la tour d'Auvergne.

.../...

On observe une baisse globale de 22 000 € en tout, moins 9 000 € pour le Sporting Club du 9^e, et moins 13 000 € pour le Club d'escrime. Encore une fois, elle imagine qu'ils sont récompensés pour leur bonne gestion, c'est un cercle vertueux. Elle déplore cette baisse puisqu'en plus, ce sont vraiment des associations qui font vivre l'arrondissement, qui ont d'excellents résultats, on en parle souvent, le Club d'escrime de la tour d'Auvergne est le premier club d'escrime de France en termes de licenciés, donc c'est un énorme club de référence. Le SC9 est un club omnisport à la fois tennis, volley avec beaucoup de membres qui montent en compétition, natation, golf. Beaucoup d'adhérents et de licenciés, comme pour le BAC9, qui voit sa subvention maintenue et c'est tant mieux parce qu'ils permettent à beaucoup de jeunes de pratiquer la boxe quasiment gratuitement, c'est un peu leur politique sociale. Ces baisses ont été non négociables malgré les arguments pour les défendre.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que l'OMS du 9^e qui, de la même manière, a vraiment fait des efforts pour avoir un budget équilibré, qui finance, qui organise beaucoup d'événements dans le 9^e, le tournoi des écoles, 1200 enfants y participent chaque année, un tournoi des écoles qui coûte chaque année de plus en plus cher parce qu'il faut maintenant payer les barrières que la Préfecture de police ne prête plus, et les médailles puisque la Ville de Paris a refusé cette année de fournir les médailles pour les enfants. Donc, l'OMS a dû les acheter. L'OMS paie les 10 kilomètres du 9^e. Ils ont été reportés à cause des attentats, mais voilà la baisse de la subvention de l'OMS qui est annoncée, une baisse de 12 000 €. On ne dispose pas vraiment des chiffres par rapport aux baisses des autres associations dans d'autres arrondissements, tout cela reste assez opaque, mais l'OMS du 9^e est celle qui connaît l'une des baisses les plus importantes de Paris. On aimerait en connaître la raison.

Elle invite à voter malgré tout cette subvention pour soutenir les associations.

Mme Pauline VÉRON intervient pour regretter que le contexte économique contraigne à faire de tels choix et en même temps, elle voudrait rappeler que cette baisse de subvention a été calculée de façon à ne pas mettre en difficulté les associations. C'est aussi compte tenu de leur trésorerie que ces baisses se font, au regard de leur trésorerie que la subvention est calée. Donc, il n'y a pas de remise en cause de la capacité à mener leurs actions notamment pour les associations dans les collèges et les lycées où pour les grands clubs cités, simplement il faut faire appel à un peu plus de leur trésorerie. Par ailleurs, elle pense que c'est une bonne chose que ces subventions soient votées un peu plus tôt dans l'année, notamment avant l'été. Il y a eu un vrai effort pour que ces subventions soient versées un peu plus tôt dans l'année, ce qui est important justement pour la trésorerie.

M. Sylvain MAILLARD déclare qu'il n'est pas un fanatique de la subvention mais constate que ces trois clubs très connus ont une vraie vocation et un vrai rayonnement dans Paris, au-delà de Paris. On sait à quel point l'ensemble de leurs staffs s'investissent au quotidien, ne comptent pas leurs heures, ne comptent pas non plus l'argent qu'ils investissent à titre personnel. C'est donc évidemment un signal regrettable qu'envoie la Mairie centrale envers ces associations et qui peut être un vecteur de démobilisation en interne de ces trois grandes associations.

Il veut quand même rappeler que l'ensemble de l'exécutif se mobilise, s'est mobilisé, continuera à se mobiliser pour ces trois associations puisqu'il les aide aussi à trouver des partenaires extérieurs, de différentes manières comme les 10 kilomètres avec le partenariat important d'un grand équipementier.

.../...

La tour d'Auvergne est aidée par une grande banque présente dans le 9^e arrondissement. L'exécutif est présent et continuera à les soutenir et essaiera de trouver des partenariats palliatifs pour que ces trois grandes associations puissent continuer leur travail.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DJS 2016-59.

DÉLIBÉRATION 09.2016.050 (DAE 2016-48) - SUBVENTION DE 4 000 € À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DENTELLES ET BRODERIES À PARIS 9^e.

Rapporteur : M Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD rapporte une demande de subvention de 4000 € à la Fédération française des Dentelles et Broderies qui a son siège, tout le monde ne le sait peut-être pas, dans le 9^e arrondissement, 24 rue de Clichy. Cette subvention concerne un concours biennal intitulé « Détournement de matière, interprétation de dentelles et broderies pour de nouvelles applications ». La Fédération invite de nombreuses écoles parisiennes d'art appliqué et de design dont ESMOD, connue par tous, rue de la Rochefoucauld, pour imaginer le futur de la dentelle et des broderies, en général, de l'excellence française et du rayonnement de son savoir-faire. Il invite évidemment à voter cette délibération et à suivre avec attention les résultats, en espérant que cela amènera des vocations, entre autres chez ESMOD.

Mme Isabelle VUGHT souhaite s'exprimer car elle pense être la seule ici à avoir un métier et avoir fait de la dentelle avec des fuseaux. Il faut dire que cela prend beaucoup de temps et que c'est très technique. Mais la dentelle et la broderie sont importantes et il ne faut pas oublier que dans le 9^e arrondissement se trouve l'un plus grands brodeurs français, LESAGE, juste à côté, rue de la Grange Batelière. Il fait des merveilles, Mme Isabelle VUGHT a dans sa famille des créateurs de broderie, c'est vraiment un artisanat qu'il faut soutenir, et elle se déclare satisfaite que cela vienne aujourd'hui en débat.

M. Alexis GOVCIYAN note que c'est un secteur très concurrencé, notamment par les asiatiques et que la dentelle est dans une situation complètement sinistrée. Aider tous ceux qui maintiennent, qui développent et qui transmettent ces savoir-faire est important et ce concours est bienvenu.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-48.

DÉLIBÉRATION 09.2016.051 (DFPE 2016-177) - ACCOMPAGNEMENT DES SEPARATIONS - SUBVENTIONS DE 141 000 €, CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC NEUF ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LEUR SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE DANS LES 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e, 20^e ARRONDISSEMENTS EN 2016.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que cette délibération propose une subvention pour plusieurs associations concernant le 9^e, dont l'U.D.A.F. pour ses actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles en situation de séparation, donc de médiation.

.../...

La médiation est importante parce que c'est un service de proximité qui permet aux familles confrontées à un conflit d'être aidées par des professionnels et de pouvoir être soutenues dans leur démarche. La subvention proposée aujourd'hui pour l'U.D.A.F. est assez modeste compte tenu du rôle important que cette association joue. C'est une subvention de 8000 € et Mme Gypsie BLOCH précise que l'U.D.A.F. est une association qui travaille beaucoup sur le dispositif « Lire et faire lire » auprès des scolaires mais qui essaie de mettre en place avec la Mairie des opérations auprès des collèges. À côté du sport, il y a aussi d'autres activités à faire entrer dans les collèges et l'association va essayer d'expérimenter « Lire et faire lire » auprès des classes ULIS, donc auprès des enfants porteurs de handicap inclus dans les collèges de l'arrondissement. Elle invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-177.

DÉLIBÉRATION 09.2016.052 (DFPE 2016-88) - SUBVENTION DE 165 650 € ET AVENANT N°3 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION A PARIS 9^e POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ A PARIS 9^e.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique qu'il s'agit de l'association qui gère la halte-garderie qui s'appelle l'atelier Berlioz, dans le nord-ouest du 9^e Arrondissement, rue de Bruxelles avec une capacité d'accueil de 17 enfants. C'est une halte-garderie en temps partiel. Les familles qui ont la chance de bénéficier d'une place à l'atelier Berlioz en sont ravies. La seule petite contrainte est qu'elle n'accepte les enfants qu'à partir de la marche et que beaucoup de familles ont besoin d'un mode de garde dès six ou huit mois, y compris en système de halte-garderie, mais c'est une halte-garderie qui fonctionne extrêmement bien, qui est très qualitative. En conséquence, elle invite à voter cette subvention de 165 650 € pour l'association qui gère cet établissement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-88.

09.2016.053 (DFPE 2016-222) – COPROPRIÉTÉ 34 RUE DES MARTYRS A PARIS 9^e - CONVENTION RELATIVE À DIVERS TRAVAUX INTÉRESSANT LA CRÈCHE IMPLANTÉE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce une délibération un peu plus technique qui concerne la copropriété du 34 rue des Martyrs, copropriété dans laquelle se trouve un établissement d'accueil de la petite enfance, une crèche municipale entièrement rénovée. Les travaux ont duré 18 mois et elle a rouvert ses portes en février 2016. Elle accueille déjà une cinquantaine d'enfants et elle tournera au plein de sa capacité dès le mois de septembre. Cette délibération demande à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec la copropriété pour la réalisation de certains travaux, travaux qui étaient identifiés avant le démarrage des travaux de la crèche située sur l'entrée de la rue des Martyrs. Il y a un porche et la crèche est au fond de ce porche. Des problèmes d'infiltration avec des caniveaux dans cet espace, ainsi que dans les caves situées en dessous et sur la voûte des caves, nécessitent des travaux et surtout une répartition du coût de ces travaux entre la copropriété et la Ville de Paris qui est propriétaire des locaux de la crèche.

.../...

Il faut savoir que 150 000 € avaient été provisionnés sur les IIL de la Mairie du 9^e en 2013, et que les travaux seront pris en charge par la DFPE. Cette somme a été allouée à d'autres travaux sur le budget 2016, notamment pour la crèche rue de Dunkerque, pour la réfection de la cour puisque ces travaux-ci vont être réalisés par la Ville de Paris et la dépense acquittée par la ville s'élève à 125 926, 037 €. La copropriété a déjà signé la convention pour réaliser les travaux et Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette délibération pour donner autorisation à Madame la Maire de Paris à signer de son côté la convention pour que les travaux soient réalisés dès cet été.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-222.

DÉLIBÉRATION 09.2016.054 (DDCT 2016-41) - SUBVENTIONS FONDS DU MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT POUR 5 600 € À 5 ASSOCIATIONS.

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT explique qu'il s'agit de cinq associations, dont l'une a déjà été évoquée puisque il s'agit de Phonoplanète, pour un montant de 2500 €. Pour les autres associations, certaines sont déjà bien connues, par exemple la Fédération des chorales Handivoix qui est une fédération qui existe depuis 16 ans et qui regroupe 160 chorales et groupes et qui va se produire deux fois en 2016 à la Mairie. Elle s'est produite le 26 février et referra un concert le 4 novembre. Il y a aussi l'association Hamac Festival, le premier Hamac Festival a eu lieu l'année dernière, le prochain qui est quasiment en cours se tiendra début juillet, dans un mois, notamment au lycée Decour. De plus des rencontres avec de jeunes stars de l'humour vont se dérouler à la Mairie, donc rendez-vous en juillet dans le neuf ! Une autre association s'est produite en avril à la Tour des Dames sur recommandation de Mme Claire GANNET, il s'agit de l'Association des mouvements de l'âme qui promeut des spectacles autour de la musique ancienne, ce qui est quand même assez original dans l'offre générale des associations. Enfin, il y a l'association « Dark Millenium » qui malgré cet intitulé un peu intrigant, propose des initiations au théâtre pour les centres de loisir du 9^e pendant les vacances de Pâques et les vacances de la Toussaint. Cela représente un total de 5 600 € que Mme Isabelle VUGHT demande de bien vouloir voter.

M. Alexis GOVCIYAN lève la séance à 20 heures 04 en souhaitant une bonne soirée à tous.

Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement


Sylvie LEYDET